

Personnes traitées par antihypertenseurs (hors pathologies) en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques au cours de l'année n (à différentes dates), et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands, mais n'étant pas identifiées comme ayant une maladie coronaire ou un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète. La liste comprend l'ensemble des médicaments ayant une indication thérapeutique remboursable dans le traitement de l'hypertension artérielle (et l'historique depuis le 1er janvier 2000). Sont exclus les médicaments à action antihypertensive des codes ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) commençant par C02, C07, C08, C09 n'ayant pas d'indication selon l'autorisation de mise sur le marché dans le traitement de l'hypertension artérielle.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 6 176 400 personnes traitées par antihypertenseurs, dont 61% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 67 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 29%, dont 70% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 106,62‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 109,46‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 31,1‰ sont traitées par antihypertenseurs, contre 41,99‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 45,46‰ contre 43,05‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes traitées par antihypertenseurs par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	2 700	39 700	473 900	635 900	714 900	545 200	2 412 200
Taux brut	0,49‰	6,03‰	68,91‰	197,61‰	262,12‰	278,44‰	89,87‰
Femmes							
Effectif	1 900	55 700	591 800	797 400	1 055 300	1 262 000	3 764 100
Taux brut	0,37‰	7,47‰	74,19‰	206,71‰	315,66‰	391,39‰	121,08‰
Total							
Effectif	4 600	95 400	1 065 700	1 433 300	1 770 200	1 807 100	6 176 400
Taux brut	0,43‰	6,8‰	71,75‰	202,57‰	291,61‰	348,72‰	106,62‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes traitées par antihypertenseurs par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	281 000	86,77‰	89,70‰	419 500	113,16‰	117,60‰	700 500	100,85‰	104,18‰
Bourgogne-Franche-Comté	112 900	103,09‰	97,17‰	180 700	142,08‰	133,08‰	293 600	124,04‰	116,05‰
Bretagne	113 600	90,10‰	90,04‰	179 200	121,58‰	118,85‰	292 800	107,07‰	105,36‰
Centre-Val de Loire	102 000	100,81‰	96,47‰	162 900	137,92‰	132,48‰	264 900	120,80‰	115,38‰
Corse	10 900	94,28‰	81,48‰	16 700	123,81‰	111,53‰	27 700	110,19‰	96,99‰
Grand Est	217 800	100,91‰	99,95‰	343 600	138,20‰	137,22‰	561 400	120,87‰	119,54‰
Guadeloupe	15 400	101,85‰	96,71‰	28 700	144,39‰	141,01‰	44 100	126,00‰	121,36‰
Guyane	4 900	59,56‰	95,81‰	7 900	78,57‰	139,69‰	12 800	70,06‰	118,90‰
Hauts-de-France	235 900	94,16‰	104,06‰	382 300	135,28‰	148,40‰	618 100	115,96‰	127,69‰
Ile-de-France	401 800	78,09‰	90,43‰	598 600	101,48‰	121,25‰	1 000 500	90,59‰	106,45‰
Martinique	14 500	100,59‰	88,66‰	27 900	145,95‰	133,74‰	42 400	126,43‰	113,62‰
Mayotte	1 900	41,01‰	77,20‰	2 600	46,23‰	106,19‰	4 500	43,88‰	91,77‰
Normandie	129 900	97,53‰	97,60‰	211 800	137,81‰	136,88‰	341 700	119,10‰	118,45‰
Nouvelle Aquitaine	227 500	101,47‰	95,27‰	361 900	135,83‰	126,35‰	589 400	120,13‰	111,61‰
Occitanie	200 000	87,44‰	85,21‰	307 000	114,83‰	111,97‰	507 000	102,20‰	99,13‰
Pays de la Loire	139 000	92,42‰	96,59‰	210 000	122,10‰	126,33‰	349 000	108,25‰	112,21‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	176 200	85,66‰	80,23‰	276 800	113,74‰	106,31‰	453 000	100,88‰	93,79‰
Réunion	23 900	59,70‰	77,75‰	41 200	89,81‰	120,20‰	65 100	75,79‰	100,28‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes traitées par antihypertenseurs par classe d'âge en 2018**

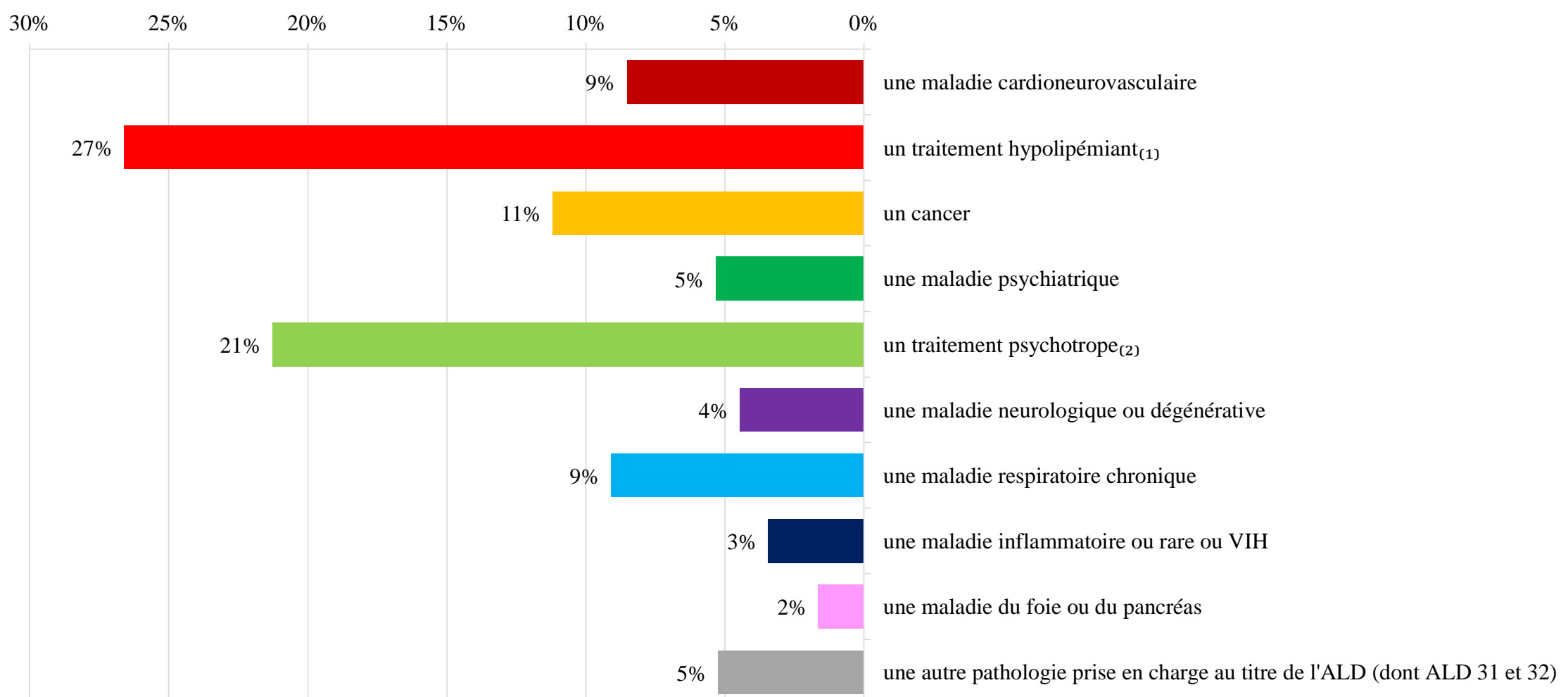
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	100	1 900	4 200	7 700	32 000	45 900
Effectif total	4 300	85 800	979 800	1 280 400	1 531 100	1 568 900	5 450 300
Taux brut	-	0,12%	0,19%	0,33%	0,50%	2,04%	0,84%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par antihypertenseurs décédées en 2018 sont respectivement de 80 ans et de 83 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par antihypertenseurs,
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 4 162 millions d'euros (2,5%) sont attribués à la prise en charge pour traitements antihypertenseurs (hors pathologies) :

- 3 214 millions d'euros pour les soins de ville (77%)
- 251 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (6%)
- 698 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (17%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 580 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par antihypertenseurs est de 0,03%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de -0,37 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,44 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements antihypertenseurs est de 0,01%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,21%.